



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2017- 37**

**Objet : Délibération portant participation de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" aux services numériques mutualisés du syndicat mixte Gironde Numérique**

Conseillers en exercice	30	Pour	28
Conseillers présents	23	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2017, le 17 octobre à 20h, les conseillers communautaires de la	
Suffrages exprimés	28	Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement	
		convoqués se sont réunis à la salle de la Fontaine à Tresses, sous la	
		présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date de convocation	06/X/2017		
Date d'affichage	06/X/2017		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan		Alain BARGUE
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		
Florent LODDO	Pompignac		Françoise IMMER
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac		Bernard CROS
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Frank MONTEIL

Affiché, le 19 OCT. 2017

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20171018-D2017-37-DE  
Date de réception préfecture : 18/10/2017

N° 2017- 37

**Objet : Délibération portant participation de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" aux services numériques mutualisés du syndicat mixte Gironde Numérique**

Considérant les travaux de la commission compétente et du groupe de travail animé par M. Alain LAFONTANA

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 3 octobre 2017

Rapport de synthèse :

Le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services a pour corollaire le développement :

- de logiciels applicatifs utilisés par les services,
- du parc informatique,
- des besoins de stockage et d'archivage numérique.

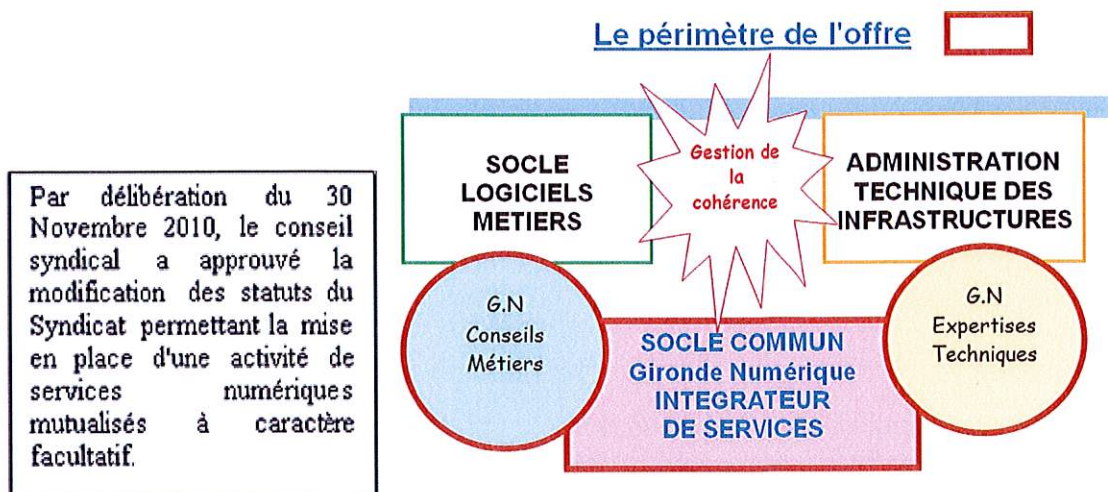
Le respect des obligations légales de dématérialisation, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux administrés induisent des efforts d'investissements et de fonctionnements conséquents.

Face à ces constats, le Département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide du Syndicat mixte Gironde numérique qui propose, sur la base de l'article L 5111-1 du CGCT, une offre de services numériques mutualisés.

Ce dispositif public de mutualisation des services numériques permettra de :

- maîtriser notre système d'information et les données publiques qu'il contient;
- rendre accessible ces services mutualisés aux communes de la communauté de communes par notre intermédiaire;
- réaliser des économies sur la maintenance de notre système d'information;
- respecter les normes en vigueur de dématérialisation des procédures;
- mettre en place un plan de formation afin que les utilisateurs des applications logicielles et des matériels puissent s'adapter et évoluer sur les outils informatiques;
- bénéficier d'un appui technique sur l'ensemble des besoins liés à l'informatisation des services, de manière à réaliser des échanges d'informations et de savoir-faire et ce dans le but d'améliorer l'utilisation des outils informatiques, la productivité et de contenir les coûts.

Par délibération du 30 novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.



## Méthodologie



Au quotidien, nous assurons l'accompagnement et l'assistance utilisateurs

Le choix de participer aux services numériques facultatifs appartient à chaque adhérent du Syndicat et doit se manifester par :

- une délibération d'adhésion,
- une convention cadre de participation aux services numériques mutualisés,
- le cas échéant, une convention tripartite si des communes de la communauté de communes souhaitent accéder à cette offre de services mutualisée.

Sur le plan financier, la participation de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" est recouvrée dans le cadre d'une participation financière en fonctionnement annuelle.

Si des communes membres de la communautés de communes souhaitent bénéficier des services mutualisés, une participation complémentaire par communes en fonction du catalogue de services voté sera payée par la communauté de communes.

En fonction du catalogue des participations aux services mutualisés en vigueur, la participation de la communauté de communes aux services mutualisés est décomposée en deux parties :

- une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plateforme de services et/ou à des services de sécurisation des données,

Capacité de stockage	Communauté de communes seule	Communauté de communes et les 8 communes
250 go	5 638	12 812
500 go	7 688	15 375
1 To	10 250	17 938

- une participation pour des prestations complémentaires non prévue dans le cadre des services proposés dans le cadre de l'adhésion.

La participation forfaitaire de la communauté de communes s'élève à un montant de 17 938 €

Pour chaque nouveau service, le catalogue de services mutualisés et le montant des participations financières seront ajustés en comité syndical.



## Un catalogue de services

- ✦ **La qualité de gestion des données publiques**
  - NAS (serveurs de fichiers)
  - Sécurisation externalisée
  - Gestion nom de domaine
  - Hébergement site web
  - Serveur de Mails
  - Correspondant Informatique et Libertés mutualisées
  - .....
  
- ✦ **Des services de dématérialisation des processus administratifs**
  - Marchés publics
  - Actes
  - Hélios
  - Convocation électronique
  - Certificat électronique
  - Parapheur électronique
  - Gestion de congés
  - Messagerie instantannée, vidéo conférence
  - Plateforme d'échanges documentaire
  - Espace collaboratifs
  - .....



Le groupe de travail animé par M. Alain LAFONTANA a constaté une très grande hétérogénéité des situations dans les 9 collectivités du territoire tant dans leur niveau d'équipement que dans leur mode de fonctionnement face à l'outil numérique. Globalement, il a été noté :

- une absence de ressource technique interne dédiée,
- une absence de connaissance maîtrisée de la cartographie du système informatique interne,
- un système de sauvegarde mal défini et parfois inadapté,
- un recours aux outils numériques globalement limité aux fonctions essentielles,
- une externalisation massive de la maintenance.

Le catalogue de services de Gironde Numérique assure une prise en compte du besoin de sauvegarde et de sécurité. Il fournit des outils qui peuvent être nouveaux ou compléter ceux existant. Il peut répondre dans un premier temps aux besoins fondamentaux exprimés par les communes et la communauté de communes.

Ce catalogue n'intègre pas un service de maintenance et d'accompagnement au quotidien. Par contre, Gironde Numérique expérimente actuellement avec la communauté de communes Nord Latitude le recours à un agent mutualisé. Ce système peut être envisagé dans un second temps lorsque la maturation du territoire sera avancée.

La communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" qui adhère au syndicat mixte Gironde Numérique depuis sa création a d'ores et déjà désigné par délibération un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger au Comité syndical de Gironde Numérique. Ces délégués représenteront donc la communauté de communes dans le cas d'une participation aux services mutualisés.

Après avoir entendu le rapport,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés:

1. d'approuver la participation de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" aux services numériques mutualisés de base de Gironde Numérique pour un montant annuel de 17 938 €,
2. d'autoriser le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer les conventions (cadre et particulières) réglant les relations entre la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", les communes de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" qui souhaitent bénéficier du service et le Syndicat mixte Gironde Numérique.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 17 octobre 2017

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20171018-D2017-37-DE  
Date de réception préfecture : 18/10/2017